

Fait à Floirac, le 06 mai 2025

Délibération n°06/2025 – Avis du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés - Extension de la station d'épuration de Lille et remise aux normes de la station d'épuration de Cantinolle Blanquefort et Eysines par Bordeaux Métropole

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés, son plan d'aménagement et de gestion durable et son règlement ;*

*Vu la demande d'autorisation environnementale, pour l'extension de la station d'épuration de Lille et remise aux normes de la station d'épuration de Cantinolle Blanquefort et Eysines déposée par Bordeaux métropole ;*

*Considérant l'analyse du dossier (de demande d'autorisation environnementale) par le bureau de la CLE au regard des enjeux du SAGE, plus particulièrement « qualité des eaux superficielles et bon état écologique des sous-bassins versants », « zones humides », « inondations », « pollutions chimiques », ainsi que son environnement global.*

Après consultation écrite, il a été décidé, à l'unanimité :

Article 1 : de donner un **avis de compatibilité et de conformité** du projet vis-à-vis des dispositions et règles du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associées au regard des compléments apportés par le porteur du projet tout au long de la phase d'examen relative à la régularité du dossier.

Article 2 : D'assortir l'avis des réserves ou demandes suivantes :

- **Les services de l'Etat prescrivent :**
  - Les dispositions annoncées, concernant les mesures de réduction des impacts, le suivi et la surveillance en phase travaux et d'exploitation des rejets, dans le dossier d'autorisation environnementale **et** dans la note justificative sur l'acceptabilité du milieu récepteur,
  - L'intégration du SMIDDEST en tant que structure porteuse du SAGE au comité de suivi des mesures compensatoires en lien avec les enjeux du SAGE (plus particulièrement « zones humides » et « inondation »),
- **Les services de l'Etat transmettent au SMIDDEST** le porter à connaissance relatif au rabattement de nappe en phase travaux qui indique les volumes prélevés, si un rabattement de nappe s'avère nécessaire.

La Présidente de la CLE



Pacale GOT